



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/references-internationales/a/mali-2009-analyse-technique-du>

MALI (2009) : Analyse technique du service rendu par la société EDM dans le cadre de son contrat de Concession



- OIEau - Références internationales -
Date de mise en ligne : 2009

OIEau

Analyse technique du service rendu par la société Energie du Mali (EDM) dans le cadre de son contrat de Concession

Décembre 2008 - Juin 2009

**Bénéficiaire : Ministère de l'Energie, des Mines et de
l'Eau (MEME)**

Financement : Gouvernement du Mali

Contexte : L'Office International de l'Eau a été chargé du **volet analyse technique du service de l'eau** rendu par la société EDM (Energie du Mali) **dans le cadre d'une étude pour l'identification et l'analyse des différentes options pour la restructuration des secteurs de l'électricité et de l'eau potable** conduite par Deloitte. **Suite à cette intervention sur le secteur « eau », un complément spécialisé sur le secteur « assainissement » a été demandé à l'OIEau.**

Prestations : L'OIEau a présenté des options de structure institutionnelles **pour le secteur « eau »** qui ont été soumises à la décision du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau prenant en compte : " La bonne maîtrise du secteur de l'eau par les autorités du Mali dans la plupart des compartiments (régulation, planification, et réglementation, aussi bien dans les villes que dans les campagnes) ; " La nécessité de clarifier les relations contractuelles entre les donneurs d'ordre (les financeurs des investissements) et les opérateurs publics ou privés (responsables et comptables des opérations) ; " La nécessité de rapprocher les preneurs de décision des bénéficiaires (le véritable partenaire important est l'abonné, et non pas l'organisme chargé de gérer des ouvrages), surtout quand des hausses de prix paraissent inéluctables au moins pour les tranches supérieures de consommation ; " La recommandation d'associer plus étroitement les collectivités locales et les opérateurs dans un contexte national de décentralisation des institutions

Pour le secteur « assainissement » qui couvre en réalité au Mali beaucoup plus que la seule collecte et traitement des eaux usées urbaines - il faut y ajouter les eaux pluviales, et les « déchets solide » ce qui en fait un domaine beaucoup plus important de préoccupations - l'analyse a mis l'accent en particulier sur les aspects suivants : " Les coûts de la mise en place d'une politique d'assainissement dépassent complètement les possibilités financières actuelles de la Société EDM dans les villes où elle est chargée des services eau et électricité ; " La bonne volonté est évidente pour la mise en oeuvre d'une politique nationale d'assainissement ; mais elle ne remplace pas les compétences nécessaires qui manquent cruellement, sauf en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales ; " La seule compétence existante et éprouvée dans le domaine se trouve au niveau des quelques municipalités qui ont pu mettre en place un service de propreté ; ces services sont fort heureusement appuyés sur une structure de petits intervenants du marché artisanal ; " A ce niveau, l'intervention technique la plus urgente concerne la pérennité des systèmes collectifs d'évacuation des déchets à partir des centres de transit vers un centre d'enfouissement technique moderne ; " L'intervention institutionnelle la plus urgente est l'amélioration des rôles de chacun des encore nombreux intervenants, à commencer par les micro entreprises de services ; " La recommandation de s'appuyer sur les collectivités locales et leurs opérateurs actuels dans un contexte national de décentralisation des institutions.